

Bruxelles, le

Région de Bruxelles-Capitale

N/Réf.: 30.05.23/EACBD/REC002023340/
AVE/IRO/CDA/mduflon

IMMO HEYMANS
Madame PASAEVA
Chaussée de Gand 1156
1082 Bruxelles

Coordonnées à Bruxelles Environnement :

N° dossier : **REC 002023340**
Votre contact : DUFLON Muriel, Département Installations techniques PEB et PLAGE
Tél: 02/563.17.56 Fax: 02/563.41.21
Email: attestations_chauffagePEB@environnement.brussels

Objet : mise en conformité de votre système de chauffage non-conforme au sens de la réglementation chauffage PEB¹

Adresse de l'unité PEB :

**Boulevard Edmond Machtens 90 (N-01)
1080 Molenbeek-Saint-Jean**

Référence de l'unité PEB : Sous-sol arrière

Madame,

En date du 28/05/2023, nous avons reçu¹ de la part de Monsieur SIRRE Alain, une copie de l'attestation de réception PEB de système de chauffage déclarant sa mise en conformité aux exigences prévues par la réglementation chauffage PEB : **vos dossier est donc à présent clôturé.**

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler que le contrôle périodique PEB est obligatoire tous les ans pour une chaudière au mazout et tous les 2 ans pour une chaudière/un chauffe-eau au gaz.

Pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de vous adresser directement à la personne de contact dont les coordonnées sont reprises ci-dessus.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de notre considération.



Benoît WILLOCX
Directeur - Chef de service



Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

¹ AGBRC du 21 juin 2018 relatif au contrôle et à l'entretien des systèmes de chauffage et de climatisation et à l'agrément des personnes qui réalisent ces actes / AGBRC du 21 juin 2018 relatif aux exigences PEB applicables aux systèmes de chauffage et aux systèmes de climatisation pour le bâtiment lors de leur installation et pendant leur exploitation.

